

Novembre 2017

Saffré

RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons réflexes !



**DOCUMENT À
CONSERVER**



Le Mot du Maire

Difficile d'imaginer une vie ou une société sans risque. Doit-on pour autant les nier, les minimiser ou au contraire les amplifier ? La réponse réside sans doute dans une information claire et une prévention adaptée. Chaque semaine ou presque apporte son lot de catastrophes naturelles, d'accidents variés, de pollutions... et nous rappelle notre vulnérabilité – sans doute aussi nos lacunes en matière de sécurité civile.

Nous ne pouvons pas tout prévoir, mais devons apprendre, à anticiper, à faire face, avec les réflexes appropriés. Les enfants réalisent chaque année à l'école, au collège des exercices liés par exemple au risque incendie, mais vous, où en êtes-vous par rapport aux mesures préventives, par rapport au comportement à adopter en cas d'urgence ?

A Saffré, on pense d'abord aux inondations, d'ailleurs premier risque naturel en France, où 17 millions de personnes résident dans des zones inondables. Mais ce n'est pas le seul auquel nous pouvons être confrontés. Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été approuvé fin décembre 2015 par la commune et transmis aux services de l'Etat. Dans ce cadre (article 3 du décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005), il est également obligatoire pour les collectivités d'élaborer un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Les pages qui suivent précisent ainsi ces risques, un par un, et pour chacun d'entre vous présentent une cartographie de la commune, les numéros d'urgence, ainsi que la conduite à tenir, en espérant ne pas avoir besoin d'y avoir recours !

Néanmoins, je souhaite que cette information essentielle et indispensable participe à votre sécurité et à celle de vos proches. La solidarité est aussi une force en période de crise, ne l'oubliez pas. Nous avons la chance de disposer d'une Réserve Communale de Sécurité, il est important de savoir qu'une partie de la population puisse donner de son temps pour aider les autres. Les volontaires y sont toujours les bienvenus...

Jocelyne POULIN

À quels risques majeurs sommes-nous exposés ?



Le risque inondation est le risque le plus important que la commune connaisse sur son territoire avec des phénomènes réguliers depuis plusieurs décennies, dont le plus marquant est l'épisode de décembre 2013 où les niveaux d'eau ont atteint près de 50 cm à plusieurs endroits de la commune.

La commune connaît aussi un autre risque majeur lié à son sous-sol. En effet, Saffré se situe sur une nappe phréatique servant d'alimentation à plusieurs captages d'eau potable, ainsi

il existe un risque important de pollution de celle-ci.

Plus globalement les risques majeurs auxquels est exposée la commune sont :

- Le risque inondation,
- Le risque de pollution accidentelle de la nappe phréatique,
- Les risques météorologiques,
- Le risque feu de forêt,
- Le risque accident de transport de matières dangereuses par route et par gazoduc.

Les mesures prises

Pour pouvoir faire face aux situations graves et exceptionnelles, Saffré dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). La commune travaille en continu sur ce plan et réalise des

exercices réguliers avec l'IAV (l'Institut d'Aménagement de la Vilaine), les services de l'Etat et les Pompiers, pour anticiper les réponses aux sinistres.

**Pour des informations et des cartographies plus détaillées, contactez la mairie
au 02 40 77 23 18**

L'alerte

DIFFUSION DE L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des Maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- Messages par **e-mail, sms et message vocaux.**

Pensez à vous inscrire sur le site Alerte Citoyens

<https://saffre.alertecitoyens.com/>



Mairie de Saffré
SERVICE DE NOTIFICATION D'ALERTE

Espace membres

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Ce service vous permet de recevoir gratuitement les notifications d'alertes de votre commune par SMS ou MESSAGE VOCAL afin de vous informer le plus rapidement possible sur des événements exceptionnels ou des événements du quotidien. [VOIR LA VIDÉO]

Nom

Téléphone mobile ou fixe

Prénom

E-mail

Sélectionnez votre commune

SÉLECTIONNEZ VOTRE PROFIL (SI CONCERNÉ) :

PARENTS D'ÉLÈVES (POUR ÉCOLES DE LA COMMUNE, LE MULTI-ACCUEIL ET LE CLSH)

Consulter les Conditions d'Utilisation

Passer à l'étape suivante

Copyright © 2017 AlerteCitoyens.com

- Messages sur le **panneau lumineux** devant l'église
- **Site internet de la mairie** <https://www.saffre.fr/>
- Messages diffusés par un **véhicule sonorisé**
- **Radio, télé,** ou tout autre moyen....

Les bons réflexes

CE QU'IL FAUT FAIRE...



**mettez-vous
à l'abri**

Inondation

Déplacez les voitures stationnées dans les zones inondables, montez ou surélevez les meubles. Montez dans les étages.

Accident industriel ou de transport de matières dangereuses

Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre pour vous protéger d'un éventuel nuage toxique. En voiture, éloignez-vous et rejoignez à pied le bâtiment le plus proche.



fermez tout

Inondation

Fermez portes, fenêtres et aérations. Coupez le gaz et l'électricité. Mettez les produits toxiques au sec.

Tempête

Confiniez-vous. Fermez les volets qui se manœuvrent de l'intérieur. Ne restez pas à proximité des fenêtres pour éviter les éclats en cas de projections.



**écoutez
la radio**

France Bleu Loire Océan sur 101.8 FM

Une convention a été passée entre la Préfecture et France Bleu Loire océan pour vous informer sur l'évolution de la situation



... ET NE PAS FAIRE



**n'allez pas chercher
vos enfants à l'école**

D'une manière générale, ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité. Chaque responsable d'établissement scolaire est chargé d'établir un Plan Particulier de Mise en sûreté qui sera alors mis en œuvre.



ne téléphonez pas

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio et par les moyens de la mairie (mail, sms ...)

N'encombrez pas les lignes au détriment des services de secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.



pas de flamme

Évitez toute flamme ou étincelle.

En cas d'émanation de produit toxique, vous pourriez provoquer une explosion.



La Réserve Communale de Sécurité Civile

Instaurée dans la commune par délibération du Conseil Municipal, la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est un outil de mobilisation civique. Constituée de citoyens volontaires et bénévoles, elle apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Les missions et les limites d'intervention de la réserve communale ainsi que les modalités et les conditions d'engagement sont définies dans un règlement intérieur fixé par le Maire. Les principales missions auxquelles elle est chargée d'apporter son concours sont les suivantes : relais de communication, aide administrative, hébergement à domicile, accueil dans les bâtiments publics, intervention dans les écoles, évaluation de terrain et aide aux personnes exposées et sinistrées. Ressource humaine indispensable, le bénévole est engagé sans critère particulier, ni condition d'âge ou aptitude physique. La liste n'est pas close, vous pouvez aussi les rejoindre dans le cadre de l'une ou l'autre de ces missions...



Pour venir vous inscrire ou obtenir des informations plus détaillées, contactez la mairie au 02 40 77 23 18



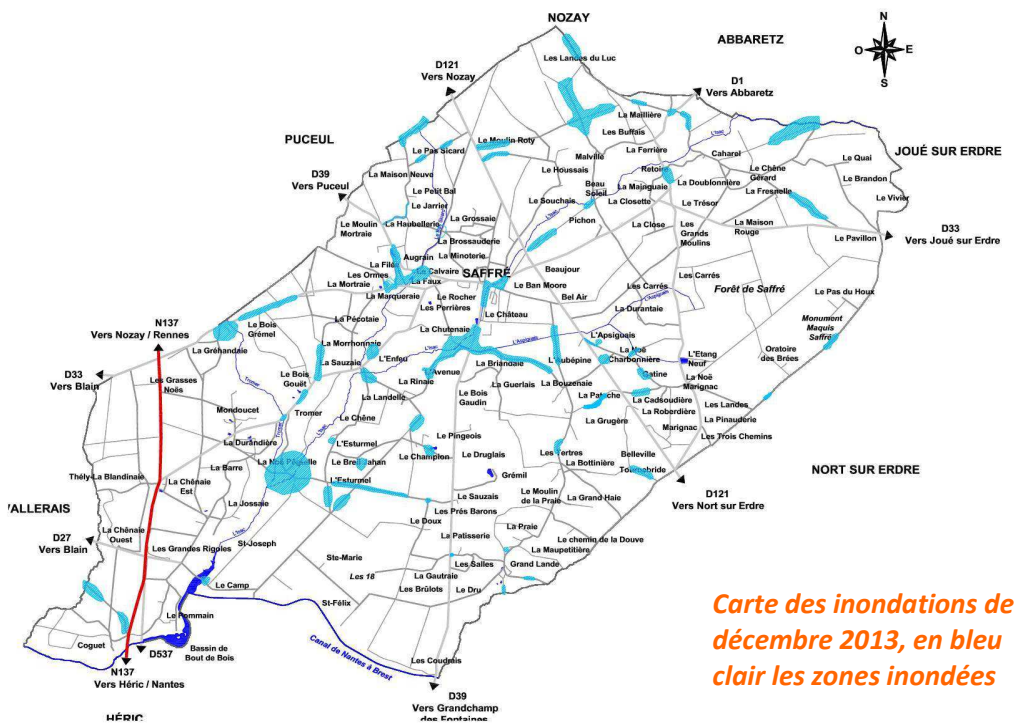
Le 24 décembre 2013
Village des Ormes

Le risque inondation



De par sa situation géographique et sa topographie, la commune est hélas fréquemment soumise aux débordements des divers cours d'eau qui la traversent : l'Isac, le Pas Sicard, le ruisseau de Puceul, l'Apsiguais. Située dans une cuvette et récupérant les eaux de pluies des communes aux alentours, le territoire communal présente une pente moyenne de 1/1000, pour exemple nous avons un dénivelé de 6 mètres entre le bourg et le bassin de Bout de Bois (environ 5km). Les principaux secteurs impactés lors de ces inondations sont les villages d'Augrain, la Filée, les Ormes, la Morhonnais, le Bois Gouët, l'Apsiguais, le Pont Neuf et le bourg. Mais c'est aussi une grande partie du réseau routier communal et départemental sur le territoire qui est atteint, RD33 (route de Blain), RD39 (route de Grandchamp). Suite aux inondations de 2013, un grand nombre de panneaux de signalisation temporaire à « volets » ont été installés sur les accotements du réseau communal afin de pouvoir réagir au plus vite et fermer les tronçons routiers submergés par les eaux.





Carte des inondations de décembre 2013, en bleu clair les zones inondées

Garder la mémoire des inondations passées :

Des repères de crues fixés sur certaines constructions rappellent le niveau des plus hautes eaux connues, principalement les inondations de décembre 2013. Si vous souhaitez connaître leurs emplacements adressez-vous en mairie. La cartographie précise des zones inondables est aussi consultable en mairie.

Prévoyez vos moyens de protection à l'avance (batardeaux, sacs de sable, ...)



Les bons réflexes !



informez-vous



soyez vigilants



fermez tout

Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité page 6



n'allez pas chercher vos enfants à l'école



écoutez la radio



mettez-vous à l'abri

Quittez la zone inondée si les autorités ou les services de secours vous le demandent

Qui fait quoi ?... en cas de risque majeur



1

Une explosion suivie d'un incendie a eu lieu dans une usine de produits chimiques. Un nuage toxique se propage aux quartiers alentours. L'alerte a été donnée par la sirène.

2

Les services de secours, pompiers et Samu interviennent sur le sinistre. Le maire assure le pilotage et la coordination des secours sur sa commune : il est Directeur des Opérations de Secours.





7

Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas. Écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.



6

Le personnel de l'école sait comment mettre les enfants en sécurité ; l'établissement a réalisé un Plan particulier de mise en sûreté. Inutile d'aller les chercher : vous mettriez votre vie en danger.



5

5

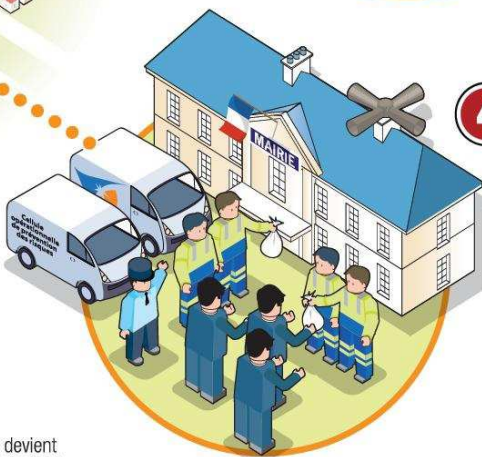
Les équipes de **Saffré** fournissent à la commune des moyens logistiques et mettent en place des déviations.



4

4

Le maire active le Plan Communal de Sauvegarde. La commune prend en charge si besoin l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.



3

Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours. Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le dispositif ORSEC.

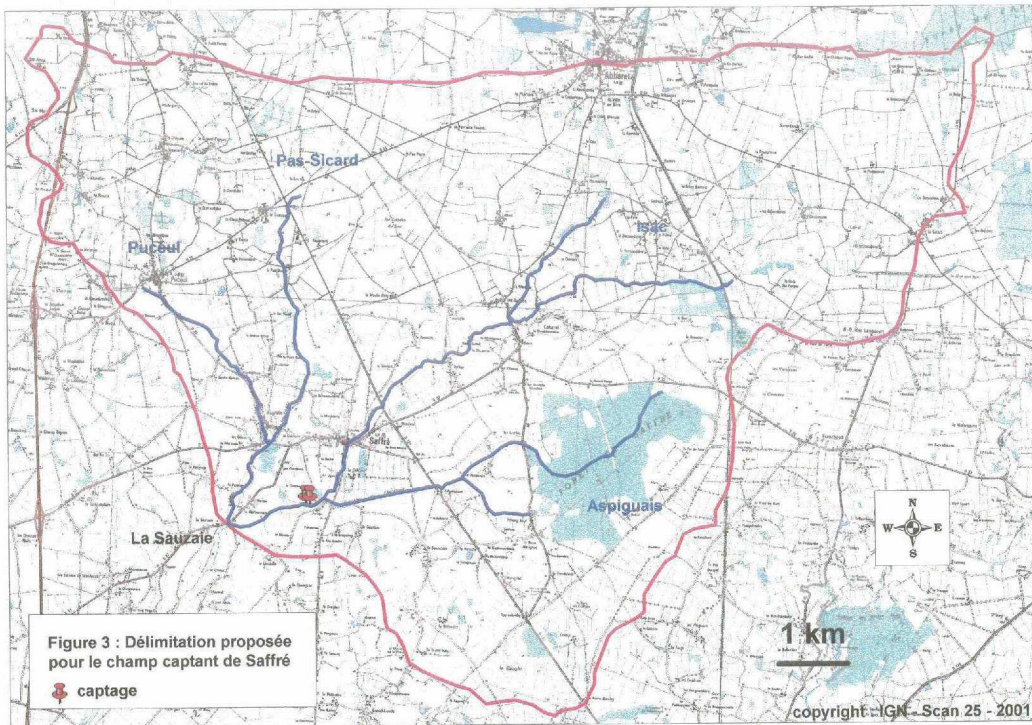


Le 23 avril 2017
Pollution aux hydrocarbures dans un fossé aux Landes du Luc

Le risque de pollution accidentelle de la nappe phréatique

Depuis les années 50, l'eau est exploitée sous forme d'une nappe phréatique dans le bassin tertiaire de Saffré. Ainsi l'aquifère des calcaires oligocènes est actuellement exploité à proximité du lieu-dit la Chutenaie au Sud-Ouest du bourg, au moyen de deux forages de 120m de profondeur capables de fournir chacun un débit instantané de 250 m³/h. Les installations de captage et de traitement sont la propriété du SIAEP de Nort-sur-Erdre qui en a confié l'exploitation à la SAUR. Le bassin d'alimentation présente une superficie totale de 8300 ha, ce qui englobe la quasi-totalité du bassin tertiaire. Les ruisseaux principaux traversant le bassin, l'Isac, le Pas Sicard, le ruisseau de Puceul, l'Apsiguais, sont parfois en communication directe avec la nappe via des zones d'infiltration rapide, de 2 à 3 jours. Ainsi une pollution en surface peut avoir des conséquences graves sur la qualité de l'eau potable.





Les mesures prises

Il existe un protocole de gestion de pollution sur le bassin d'alimentation des captages de Saffré mis en place par le syndicat intercommunal d'eau potable de Nort-sur-Erdre. Ce dernier comporte 4 niveaux d'alerte en fonction de la gravité de la pollution rencontrée.

En cas de constatation d'une pollution (couleur de l'eau, versement d'hydrocarbure, odeur, témoin d'un accident...), il est impératif d'alerter la mairie au 02 40 77 23 18.

Les bons réflexes !

Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité page 6



informez-vous



soyez vigilants



écoutez
la radio



Ne pas boire
l'eau du robinet



Les risques météorologiques

Si les vents violents sont les phénomènes les plus fréquents sur la façade Atlantique, des épisodes de fortes chutes de neige ou de températures extrêmes peuvent aussi se produire : rappelez-vous la neige de décembre 1996... ou encore la canicule de l'été 2003.

La vigilance météorologique : anticiper les conséquences des phénomènes dangereux

Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir. Le département y est signalé en niveau vert, jaune, orange ou rouge.

Dès le **niveau orange**, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : reporter certaines manifestations ; préparer la mise en place de déviation si des arbres tombent, sabler et saler les routes en hiver...



Vent violent



Pluies inondations



Orages



Canicule



Grand froid



Neige, verglas

Jouez la prudence, informez-vous !

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous, à tout moment. Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportement. Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans

complications et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée... C'est souvent une question de bon sens !



Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteofrance.com et relayées par les **radios**, les **téles** et la **presse écrite**.

Les bons réflexes !

Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité page 6



informez-vous



soyez vigilants



écoutez
la radio



ne vous approchez
d'aucun câble électrique



mettez-vous
à l'abri



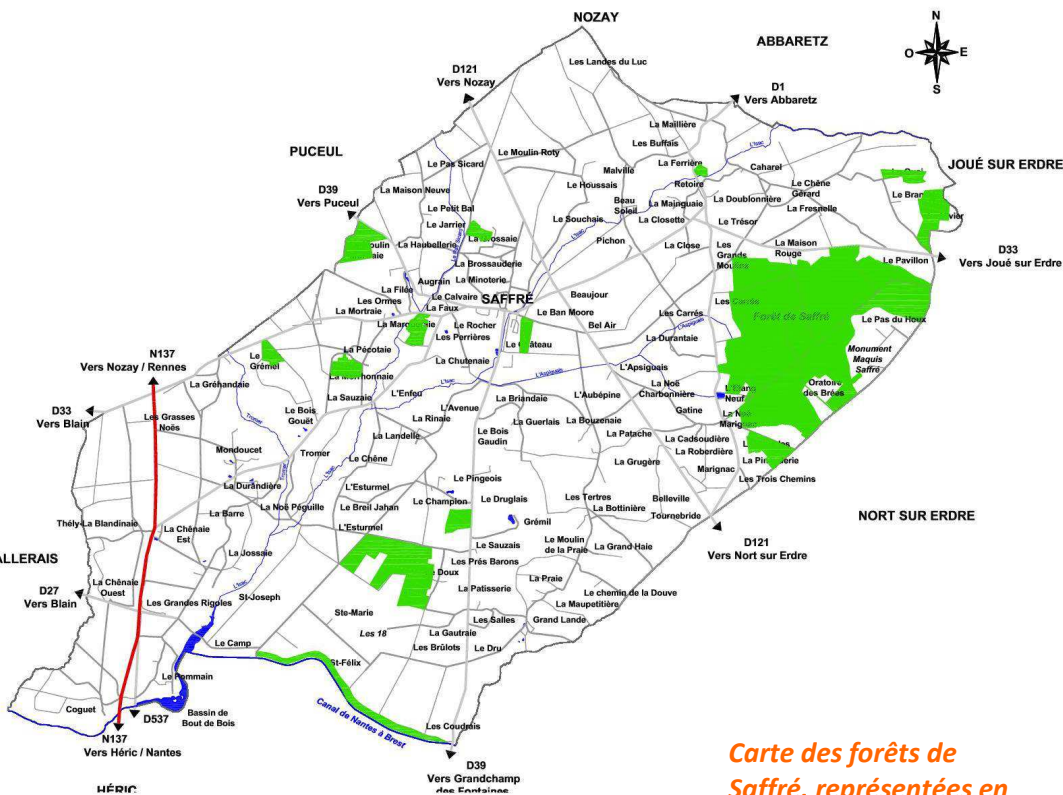
Le risque feu de forêt

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue. Avec près de 550 hectares de zones boisées sur sa commune, dont 350 hectares rien que pour la forêt de Saffré, Saffré est malheureusement touchée par ce risque. En effet, notre forêt est soumise en été à la sécheresse, qui contribue à la propagation de l'incendie qu'il soit d'origine naturelle ou dû à l'imprudence de l'homme (cigarette, barbecue, dépôts d'ordures).



Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- Une source de chaleur (flammes, étincelles) : très souvent l'homme est à l'origine des feux par imprudence, mais ils peuvent aussi se produire par accident ou malveillance,
- Un apport d'oxygène : le vent active la combustion,
- Un combustible (la végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition de différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...)



Carte des forêts de Saffré, représentées en vert

Les bons réflexes !



informez-vous



mettez-vous à l'abri



écoutez la radio



fermez tout

Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité page 6



soyez vigilants



n'allez pas chercher vos enfants à l'école



ne téléphonez pas



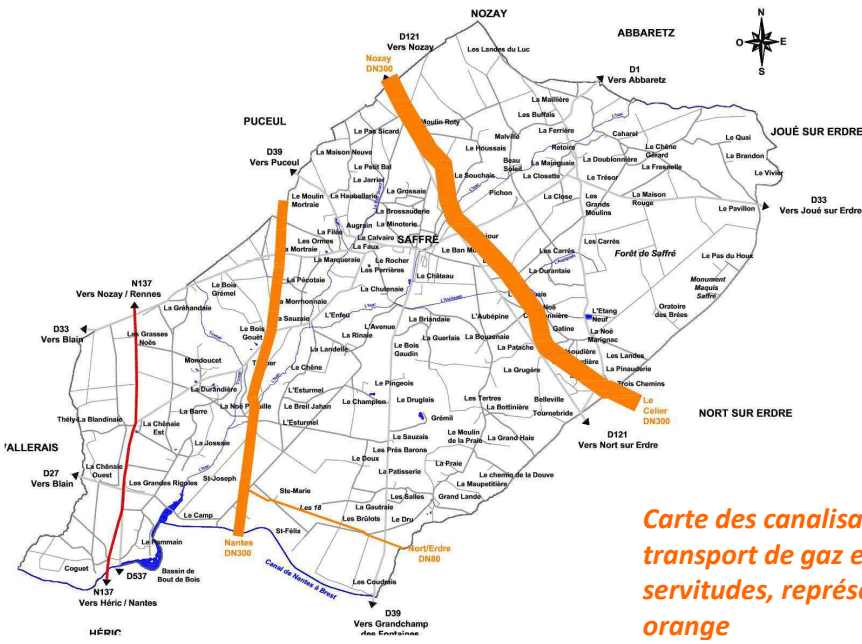
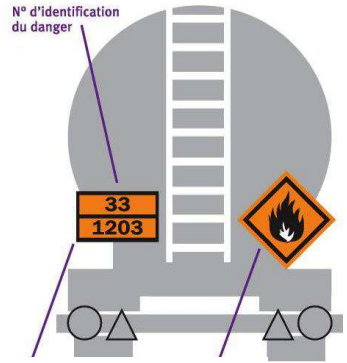
Le risque transport de matières dangereuses par route ou par gazoduc



Le risque est plus important à proximité de grands axes de circulation comme sur les départementales ou la route nationale 137 où passe un grand nombre de poids lourds. Cela concerne aussi les canalisations de gaz qui traversent la commune. Un accident peut arriver n'importe où et produire des conséquences semblables à celles d'un accident industriel : explosion, incendie, rejets de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol.

Que transportent les camions ?

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule. Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité et communiquez ces éléments aux secours, en précisant le lieu exact, les moyens de transport concernés, la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...)



Carte des canalisations de transport de gaz et de ses servitudes, représentées en orange

Les bons réflexes !

Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité page 6

soyez vigilants

mettez-vous à l'abri

fermez tout

écoutez la radio

n'allez pas chercher vos enfants à l'école

ne téléphonez pas

pas de flamme

Pour en savoir plus

Mairie de Saffré

Mairie de Saffré

Cour du Séquoia

44390 Saffré

Tél : 02 40 77 23 18 – Fax : 02 40 77 28 34

E-mail : mairie@saffre.fr

<https://www.saffre.fr/>

Inscrivez-vous sur

<https://saffre.alertecitoyens.com/>



Préfecture de Loire-Atlantique

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile>

Portail national de la prévention des risques majeurs

<http://www.georisques.gouv.fr/>

Numéros utiles

• Pompiers	18
• Numéro européen des secours	112
• Police ou gendarmerie	17
• SAMU	15
• Préfecture	02 40 41 20 20
• Météo départementale (N° à tarif spécial)	32 50
• Urgence dépannage électricité	09 72 67 50 44
• Urgence dépannage gaz	0 800 473 333
• Urgence dépannage téléphone	0 800 083 083